

**TRAVAUX DE VOIRIE
ÉCLAIRAGE PUBLIC - PASSAGE EN LED
AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918 - QUAI DE GAULLE
BOULEVARD DE MARSEILLE
ENTREPRISE PROVELEC SUD - CITEOS**

PROROGATION

NOUS, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU l'arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2002 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Var
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n°313 du 08 avril 2026 relatif aux travaux cités en entête,
VU la demande de prorogation datée du 15 avril 2026 de Mme Gaelle SALESSE Tél : 06 35 81 30 09 - Entreprise PROVELEC SUD - CITEOS- sise : 398, avenue des Fusiliers Marins – 83220 TOULON (courriel : gaelle.salesse@provelec.fr),
CONSIDÉRANT l'afflux de circulation pendant la journée et la gêne que peut occasionner ces travaux,
CONSIDÉRANT qu'il convient de réaliser ces travaux de nuit pour éviter cette gêne,
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités ci-dessus.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Les mesures de notre arrêté n°313 du 08 avril 2026, concernant les travaux de passage en led de l'éclairage public dans les voies suivantes - boulevard de Marseille, avenue du 11 Novembre 1918 et Quai de Gaulle sont prorogées :

**JUSQU'AU VENDREDI 24 AVRIL 2026
UNIQUEMENT DE 21H00 A 05H00**

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours – Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **17 AVR. 2026**

Franck BERTONCINI.
Maire de Bandol,

